Novembre 2019

Solidaires Douanes
Section de Lyon

À BRAS LE COR
EXPRESS

LA VENGEANCE EST UN PLAT QUI SE MANGE… CHAUD

Décidément, pour notre hiérarchie, le mouvement de grève du Printemps dernier ne passe pas…

Depuis la signature de l'accord social du 17 mai 2019 mettant fin à plus de 3 mois de conflit social, la division de Lyon aéroport multiplie les interrogatoires écrits.

Si cette procédure pourrait se justifier dans de rares cas, elle sonne surtout comme une tentative de reprise en main à peine déguisée de la situation par une hiérarchie qui n'a pas digéré le camouflet de ce printemps et qui éprouve le besoin coûte que coûte d'asseoir à nouveau son autorité.

Non contente d'être inadaptée voire injuste et injustifiée, cette procédure est pour nous d'un autre temps.

Pour l'agent concerné, il n'y a pas de présomption d'innocence, nos chefs partant du principe que l'agent est forcément coupable et procédant donc quasi systématiquement à charge.

Ces interrogatoires, écrits manuellement, sont menés par un chef divisionnaire (ou son adjointe) zélé(e), assisté(e) parfois par un cadre supérieur complaisant. A noter qu'une copie de cet interrogatoire n'est pas systématiquement remise à l'agent à la sortie de l'audition, ce qui est contraire aux règles émises par l'administration elle-même…

Et l'accusé ? Il doit subir cet assaut long et éprouvant seul, sans même l'assistance d'un collègue ou d'un représentant syndical.

Avec cette façon de procéder, les douaniers ont le sentiment d'avoir moins de droit que les infracteurs qu'ils contrôlent, petits ou gros trafiquants, car eux ont le droit d'être défendus par un avocat dès leur mise en retenue douanière.

Pour les agents des Douanes, pas la moindre considération de la part de notre administration. C'est pourtant cette même absence de considération qui était en tête de liste des revendications et reproches portés par les douaniers lors du mouvement de grève de ce printemps.

Il est de notre devoir de dénoncer ces pratiques quand on sait que trois de ces interrogatoires écrits ont abouti à des arrêts maladie conséquents. Et il va de soi que devant la multiplication de ces interrogatoires écrits, nous allons les faire inscrire au titre des risques psycho-sociaux (RPS) lors de la prochaine campagne du DUERP.

Néanmoins, en attendant que la colère froide (chaude) de notre administration ne s'estompe, nous rappelons que l'interrogatoire écrit obéit à des « règles spéciales » que semble avoir oubliées notre hiérarchie. Vous trouverez sur le site de Solidaires douanes un guide complet de l'interrogatoire « disciplinaire » qui rappelle ces règles et qui donne des conseils si jamais un jour vous êtes confrontés à cette épreuve (Accueil > Plus > Brochures - Guides > Guides >).